

Lancement national de la monnaie COOPEK pour repenser notre économie.

Aujourd'hui est une date symbolique pour la monnaie COOPEK. En effet, le 3 octobre 2016 une nouvelle monnaie complémentaire numérique baptisée MONNAIE COOPEK est lancée en France. Ouverte à tous (citoyens, collectivités, associations et entreprises) et à parité avec l'Euro, elle vise à mettre en place une économie nouvelle, plus juste, plus respectueuse de l'environnement et moteur d'une société plus durable.

€ Une nouvelle monnaie différente et innovante

Gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, la monnaie complémentaire COOPEK se différencie de l'Euro par sa volonté de renforcer le maillage territorial avec des partenaires en lien direct avec la réalité terrain où toutes les organisations et les particuliers échangent pour assurer la création de valeur locale. Sans commission, ni intérêt, ni placement à terme, la monnaie COOPEK est une monnaie d'échange ou de consommation et un outil d'investissement.

*Pourquoi une nouvelle monnaie complémentaire ? « 98% de la monnaie existante dans le monde sert aux échanges boursiers ou financiers. Donc, seulement 2% servirait à l'économie réelle, celle des flux de produits et de services ! La raison voudrait que tout cela s'arrête. Une raison plus grande encore consiste à imaginer des solutions alternatives et complémentaires. »**

€ Une monnaie nationale, aKtrice de l'économie locale

La monnaie COOPEK va couvrir les différentes régions de France avec un déploiement qui va s'étendre géographiquement au fil des mois et des années à venir. Le réseau COOPEK doit être constitué durablement avec les particuliers et les professionnels usagers.

Tout en étant une monnaie nationale, cet outil vise à favoriser les échanges et plus encore les investissements locaux. Cela contribuera à développer et maintenir le tissu socio-économique local afin d'éviter la délocalisation des entreprises. Le Crédit COOPEK inter-entreprises à taux 0% fait partie des solutions pour les structures souhaitant investir dans les territoires.



*Pourquoi une monnaie nationale ? « Pour permettre l'échange. Une très faible part des achats des entreprises de négoce est locale. La monnaie COOPEK est basée sur le modèle du WIR en Suisse ou du RES en Belgique qui ont une place dans leur PIB national. Sa rotation permettra de générer de l'activité grâce à ce PIB supplémentaire et par conséquent des emplois. »**

€ Une monnaie complémentaire au système actuel

1 COOPEK = 1 EURO. La monnaie COOPEK n'a pas vocation à remplacer le système actuel mais bien à apporter un système complémentaire qui profite aux plus engagés pour un développement plus durable et une société plus équitable. L'objectif est de créer une monnaie au service de « l'économie réelle » qui ne soit pas susceptible de devenir une monnaie de spéculation.

*Pourquoi à parité avec l'euro et pourquoi 100% numérique ? « Pour éviter la spéculation. La monnaie COOPEK est un nouveau moyen d'échange 2.0, elle est 100% dématérialisée, 100% traçable et bien sûr 100% sécurisée. Le fait d'être numérique, nous permet de proposer des crédits inter-entreprises aux professionnels. »**

€ La monnaie de la transition

Inédit en France, la monnaie COOPEK est un outil de financement des 4 transitions : énergétique, carbone, alimentaire et sociale.

- Les Crédits COOPEK inter-entreprises accordés seront orientés vers des investissements durables.

- Le principe des COOPEK Solidaires (5% offerts lors des échanges d'euros en monnaie COOPEK) permet de soutenir, via un Fonds de Dotation, des associations à but non lucratif. Chaque citoyen est acteur du changement en choisissant le projet qu'il souhaite financer.
- Les fonds nantis au sein d'une ou plusieurs banques partenaires permettent d'orienter des financements en faveur de projets durables à fort impact sociétal.

Quelles sont les valeurs de la monnaie COOPEK ? « Imaginée comme un outil d'investissement pour lutter contre la précarité énergétique, à la co-construction du projet, d'autres valeurs sont apparues, complémentaires et pertinentes dans un développement harmonieux. Le COOPEK défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire. »*



€ Les avantages liés à la monnaie COOPEK

Consommer en monnaie COOPEK, c'est consommer responsable et avoir un impact positif sur la société !

- Le particulier bénéficie de bonus (conditions commerciales révisables tous les 6 mois) pour améliorer son pouvoir d'achat. En échangeant des euros en monnaie COOPEK, son compte est crédité de +10% (+5% en pouvoir d'achat et +5% en COOPEK Solidaire pour financer des associations à but non lucratif).
- Les entreprises peuvent accéder à des crédits mutuels inter-entreprises et utiliser la monnaie comme un moyen de fidéliser sa clientèle.
- Chaque usager peut cumuler des COOPEK supplémentaires en parrainant un proche.

Pourquoi être usager de la monnaie COOPEK ? « Rejoindre le réseau COOPEK, c'est participer ensemble à l'émergence d'une finance tournée vers l'économie réelle et collaborative, plus respectueuse de l'environnement et moteur d'une société plus durable. »*

€ Un fonctionnement simple et ouvert à tous

Pour pouvoir utiliser la monnaie COOPEK, il faut d'abord devenir sociétaire de la SCIC SA COOPEK en payant une souscription unique (50€ pour un particulier et 100€ pour une association ou une entreprise). Ensuite, il faut s'acquitter d'un abonnement annuel pour les frais de gestion (20€ pour un particulier et 50€ HT pour un compte professionnel).

La monnaie est 100% numérique, simple d'utilisation et totalement sécurisée. Les règlements de biens et de services en monnaie COOPEK se font grâce à un compte en ligne, une carte de paiement sans contact et une application mobile. Les enseignes acceptant la monnaie COOPEK sont géolocalisées sur le site internet.

Adhérer, trouver où payer en monnaie COOPEK, parrainer un ami, choisir l'association qui recevra les COOPEK Solidaires... tout est sur www.coopek.fr.

Comment ça fonctionne ? « C'est simple, il faut souscrire à la SCIC ce qui veut dire avoir une part dans la société donc avoir un rôle à jouer dans le développement de la monnaie. Ensuite il faut s'abonner. Les frais de gestion sont fixes et assez faibles pour rendre la monnaie accessible au plus grand nombre. La monnaie COOPEK s'utilise comme un moyen de paiement électronique. »*





La SCIC SA COOPEK

Créée en juin 2016 dans le Tarn (81), la SCIC SA COOPEK (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) fonctionne en directoire et conseil d'administration, et regroupe aujourd'hui 9 salariés. Les sociétaires sont répartis actuellement en 4 collèges :

- Les fondateurs/financeurs
- Les aKtivateurs (usagers ayant un rôle de promotion de la monnaie sur le territoire)
- Les usagers (salariés de la SCIC, entreprises, associations et particuliers)
- Les collectivités

Avec ce projet, la mission de la SCIC est d'amener le plus grand nombre aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Pourquoi ce nom COOPEK ? « Le nom est volontairement accrocheur, il permet de mettre en avant l'idée d'une monnaie et l'idée de coopération, de partage (COOP pour Coopérative et EK pour Economique, Ecologique, Equitable). Facilement mémorisable, le nom dispose d'une forte symbolique et d'un zeste d'humour. »*

Les 3 ambitions de la monnaie COOPEK :

- développer une activité économique sans spéculation, sans placement à terme et sans délocalisation
- générer de la richesse sur le territoire pour créer de l'emploi
- financer la transition énergétique, le développement de la biodiversité et du tissu socio-économique local

Les objectifs d'ici à 2020 :

- 15 millions de COOPEK mis en circulation
- 200 aktiveurs
- 15 000 entreprises et associations
- 50 000 particuliers

**Soyons tous aKteurs d'une économie nouvelle
pour (re)donner du sens à notre consommation !**

*réponses de Gérard Poujade, co-fondateur de la monnaie COOPEK et DG de la SCIC

Pour en savoir plus et adhérer :

www.coopek.fr



Contacts Presse

Céline GORDON - 05 31 81 97 59
celine.gordon@coopek.fr

Florence MILLET - 06 62 01 77 61
florence@millet-rp.fr